

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

STRONGID CHEVAUX PATE ORALE

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un g contient :

Substance(s) active(s) :

Pyrantel..... 152,30
mg

(sous forme d'embonate)

Excipient(s) :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	1,05 mg
Parahydroxybenzoate de propyle (E216)	0,30 mg
Sorbitol liquide cristallisable	/
Alginate de sodium	/
Polysorbate 80	/
Eau purifiée	/

Pâte opaque de couleur jaune clair.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chevaux.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement des infestations par les nématodes gastro-intestinaux (adultes) suivants :

Strongylus spp

Parascaris equorum

Oxyurus equi

Cyathostomum spp

Cylicocyclus spp.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue à la substance active ou à l'un des excipients.

3.4 Mises en garde particulières

Une utilisation non justifiée d'antiparasitaires ou s'écartant des instructions du RCP peut accroître la pression de sélection de résistance et conduire à une réduction de l'efficacité. La décision d'utiliser le produit doit être fondée sur la confirmation de l'espèce parasitaire et de sa charge, ou sur le risque d'infestation évalué à partir des données épidémiologiques pour chaque animal ou groupe d'animaux.

Une utilisation répétée pendant une période prolongée, en particulier lorsqu'il s'agit de la même classe de substance, accroît le risque de développement de résistance. Au sein d'un groupe d'animaux, le maintien d'une population refuge de parasites sensibles est essentiel pour réduire ce risque.

Les traitements systématiques à intervalle fixe et le traitement de l'ensemble d'un troupeau doivent être évités. Au lieu de cela, si possible, sélectionner les animaux ou les sous-groupes d'animaux à traiter (traitement ciblé sélectif). Ce traitement doit être associé à des mesures adéquates de gestion d'élevage et de pâturages.

Demander au vétérinaire responsable des conseils spécifiques à chaque troupeau.

Des cas de résistances au pyrantel ont été signalés chez les petits strongles (*Cyathostomum spp.* et *Cylicocyclus spp.*) dans le monde y compris en Europe.

L'utilisation de ce produit doit tenir compte des informations locales disponibles sur la sensibilité des parasites ciblés.

Il est recommandé de poursuivre les investigations dans les cas de suspicion de résistance en utilisant une méthode de diagnostic adéquate par exemple, le test de réduction d'excrétion fécale.

Une résistance avérée doit être signalée au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou aux autorités compétentes.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Eviter tout contact direct avec la peau.

Bien se laver les mains et les autres parties de la peau éventuellement exposées après utilisation.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Chevaux : non rapportés.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique "Coordonnées" de la notice.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Les études chez les animaux de laboratoires n'ont pas mis en évidence de potentiel embryotoxique ou tératogène du pyrantel.

L'innocuité chez la jument n'a pas été étudiée. Le pyrantel étant faiblement absorbé, l'utilisation de ce médicament ne devrait pas poser de problème particulier.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie orale

Un sous-dosage peut entraîner une utilisation inefficace et favoriser le développement de résistance.

Afin d'administrer la bonne dose, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible. Une administration unique de 6,6 mg de pyrantel par kg de poids vif, soit 1 applicateur de 26 g pour un cheval adulte de 600 kg.

La pâte s'administre en l'absence de toute nourriture, en introduisant l'extrémité de l'applicateur dans l'espace interdentaire et en déposant la quantité de pâte requise à la base de la langue.

Chaque graduation de l'applicateur permet de traiter 150 kg de poids vif.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Non connu.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QP52AF02.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

Le pyrantel agit comme agoniste de l'acétylcholine au niveau des récepteurs nicotiques des cellules musculaires des nématodes ce qui provoque une paralysie musculaire des vers, et de là, leur mort et leur expulsion de l'hôte.

Le pyrantel présente une activité sur les nématodes gastro-intestinaux et sur les cestodes.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Le pyrantel (sous forme d'embonate) est relativement insoluble, après administration orale, il est très faiblement absorbé. La faible part de pyrantel absorbé (environ 10 %) est rapidement métabolisée et excrétée par voie urinaire.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Applicateur polyéthylène haute densité

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ZOETIS FRANCE
10 RUE RAYMOND DAVID
92240 MALAKOFF
FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/1671265 6/1984

Boîte de 1 applicateur de 26 g
Boîte de 2 applicateurs de 26 g
Boîte de 10 applicateurs de 26 g
Boîte de 20 applicateurs de 26 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

07/06/1984 - 14/05/2009

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

26/04/2024

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).